AGRILUS LES ESPÈCES NATIVE ET INVASIVE

IDENTIFICATION DE L'AGRILLE DU FRÊNE (AGRILUS PLANIPENNIS)

(PARENTHÈSE SUR L'AVENIR DU GENRE FRAXINUS EN AMERIQUE DU NORD)

En Amérique du Nord on compte 171 espèces d'agrilus natif , ils sont tous similaire dans leurs apparence et possède une certaine variation dans leurs couleur et leurs morphologie spécifique . La différanciation et l'identification reste très difficile même pour les expert .

ces insectes natif sont présent depuis longtemps avent l'apparision du genre humain , dans nos region et notre pays , mais reste bien intégré dans l'écosystème primère et les cycles végétatif et saisonnier auquel ils sont lier , et ne cause pas de dommage majeur au population d'arbres et écosystème comme le font les espèces invasives . Ces espèces d'agrilus native jouent un rôle essentielle dans nos fôret et dans les différent biomes auquel il sont relier .

Présentement en 2020 il y à 4 espèces d'agrilus invasive à surveiller en amerique du nord , dont le fameux (agrille du frêne-agrilus planipennis (adf)) un des pires espèce qui cause le plus de dommage à une vitesse jamais vue . Les 4 espèces invasive à surveiller sont : (agrilus planipennis originaire d'asie) , (agrilus sulcicollis originaire d'Europe) , (agrilus biguttatus originaire , (agrilus auroguttatus originaire du Mexique) . agrilus planipennis 1.5cm de long , étant la plus grosse des 4 suivi de a.biguttatus , a.auroguttatus le seul qui possède des point jaune sur le dos , et le plus petit d'entre eux a. sulcicollis . ces insecte cause des dommage majeur aux arbes et ne sont pas intégré à nos écosystème Nord Americain , de ce fait la

chaine de régulation naturel n'existe pas pour ces espèce invasive , au niveau prédation , climatique , alimentaire , compétition , reproduction et écosystèmique .

Ces 4 insectes mesure entre 0.5mm. et 1.5 cm. de long , pour a. planipennis (agrille du frêne) ont le reconnait par les coté de sont abdomen de couleur cuivré et sa couleur verte métalique et sa petite taille comparé au agrile indigène . l'agrilus pont à l'intérieur des dicotylédones comme les arbres à feuille caduque , puis la larve creuse en ce nourrissant , il en résulte une série de tunnel sous l'écorce qui peux empéché une partie de la sève de remonté vers la cime ce qui peux dans certain cas stopper la croissance et créer des lésion ou causé la mort de l'arbre .

Plusieurs méthodes de détection existe au niveau préventif . La pose de piège trappe comme le purple prism trap , qui est surtout une méthode de surveillance pour vérifier la présence de l'insecte en utilisant des phéromones , aprés détection et collecte de spéciment suspect , les spécimens doivent être identifier de manière approprier avec un protocole de connaissance sur la morphologie des agrilus suspecter .

Les méthode de détection visuel sont les plus simple et rapide (pour le genre fraxinus (frêne)) mais sont imprésise quand à l'espèce , or mis pour a. planipennis qui cause la mort de l'arbre à court et moyen terme , et dont les dommages sont caractéristique , décolement de l'écorce , dépérissement de la cime , surproduction de drageon et de gourmant , surproduction de semance , des trous sur les feuilles signale la présence des adultes qui se nourissent .

Les méthodes préventive sont limité , il existe différent produit que l'ont peut injecté dans les arbres , ces produit reste dispendieux et ont des applications limité surtout pour le paysagement et l'hornemental . L'utilisation à grande échelle n'est pas rentable comme pour l'épendage aérien , l'insecticide doit circulé à l'intérieur de l'arbre et doit être doser en continu dans la sève pour avoir un effect , mais cette méthode reste préventive , elle ne s'applique pas une fois l'arbre infesté .

Pour le frêne certain arbre isolé peuvent subsisté de manière sporadique en ville , en banlieu ou dans des boisés , mais les arbres à proximité des infrastructure , bâtiment ou autre devront faire l'objet de surveillance et de suivi adequat pour évité tout danger ou accident . Des études ont démontré que fraxinus americana (frêne blanc) et fraxinus quadrangulata (frêne bleu) possède certain phénotype qui démontre une meilleur tolérance à agrilus planipennis que les deux autre espèce étudier soit fraxinus pennsylvanica (frêne rouge) et fraxinus nigra (frêne noir) , le frêne rouge étant l'espèce majoritairement planté dans les ville par les municipalité et les paysagiste ,qui ne se sont jamais sousier de la biodiverté .

Plusieur étude sérieuse sont en cours au États-Unis et porte sur la résistance de fraxinus aux 4 espèces d'agrilus invasive en Amerique du Nord . Le but principale de ces études et recherches étant de sélectionné des arbres ayant des capacité de tolérance superieur , puis à les hybrider avec d'autre spéciment ayant ces même caractéristique de résistance , soit avec des spéciment de même espèce ou avec des spécimens d'espèce différante .

Le Canada et le Québec comme à l'habitude dans le domaine de la recherche sont non seulement en extrème retard , mais de façon générale inexistant dans le domaine , comme pour tout ce qui touche au arbres ou à des domaine de spécialisation .

24 espèces espèce d'agrilus native et invasive sont facilement confondu de part leurs similitude morphologique et leurs petite taille , 20 de ces espèces sont native de l'Amerique du Nord et 4 sont invasive dont agrilus planipennis , issu de l'asie , de l'Europe et du Mexique , ces 4 espèce doivent faire l'objet de suivi géographique et de lutte systématique conserté .

Voici la liste des 20 espèces natives : agrilus anxius , agrilus arcuatus , agrilus arizonicus , agrilus crataegi , agrilus cuprescens , agrilus coxalis , agrilus cyanescens , agrilus difficilis , agrilus lacustris , agrilus macer , agrilus masculinus , agrilus obsoletoguttatus , agrilus politus , agrilus quercicola ,

agrilus ruficollis , agrilus strigicollis , agrilus subcinctus , agrilus sulcicollis , agrilus vittaticollis , buprestis langii

Voici la liste des 4 espèces invasive : agrilus planipennis , agrilus sulcicollis , agrilus biguttatus , agrilus auroguttatus .

Il faut savoir que tout le territoire du Québec est envaie par l'insecte de l'abitibie-témiscamingue à la gaspésie , jusqu'au nouveaux brunsuick . des études ont démontré que au Sud de la province l'insecte accompli sont cycle vital complet en un ans , mais que plus au Nord le cycle vital met 2 ans à ce faire .

Le Québec fait pâle figure en matière d'inovation dans ce dossier , au mieux il ce réfère à l'agence d'inspection des aliment du Canada . La principale action du Québec à été de légiféré pour amendé la lois , pour autorisé l'emploi de pesticide spésifique à proximité des garderie et des écoles . Pour sa part le monde municipale quand à lui opte pour une propaghente de peur et d'inaxion conserté .

La chose à retenir pour les 171 espèces d'agrilus native c'est quelle jouent toute un rôle écosystémique . Elle sont donc toute importantes , mais dans le cas d'espèce invasive des recherches et études sont néssessaire pour élaboré des moyen de luttr efficace car ces espèces non pas leur place dans nos écosystème .

Pour conclure sur le frêne , avant de coupé vos frênes en toute hâte après avoir entendu de la propagente de peur municipale simplice qui dénote une total ignorance du sujet . Il est préférable de toujour commencé par investigué vous même en recoupant de l'information de source qualifier ou faire expertisé vos arbre par un expert avéré et nonde simple arboriste élagueur qui ne sont pas en mesure de différancier les espèces d'agrille et si il vont ultimement causé la mort de votre arbre ou juste des dommages . Avant de posé un geste irréversible sur vos arbres et sur l'avenir du genre fraxinus une réflexion s'impose .

Noublier pas qu'il est interdit de déplacé du bois de frêne sur la totalité du

sol Québécois , les arboristes et élagueurs ne sont pas tous respectueux des lois sur le déplacement du bois , donc assuré vous que après la coupe ces critères soit respecté , à savoir que les propriétaire doivent brulé le bois sur place et conservé les chip de bois du déchiquetage sur place , et procédé à l'abbattage l'hiver dans le meilleur des mondes , pour évité que l'insecte soit porté à vouloir quité le bois infesté .

Il faut savoir que tout les contrevenant s'expose à des amendes de 50 000 $ et à faire l'objet de poursuite judicière . N'éssité pas à signalé les contrevenant à l'A.C.I.A. au 1800-442-2342 .

Publier : 30 janvier 2022 à Drummondville tous droit réservé à : Americanum firme de botaniste consultant , Drummondville Qc.